

Rapport du Maire 2006

**Madame la conseillère,
Messieurs, les conseillers,
Mesdames, Messieurs,**

Comme il est de mise en cette période de l'année et conformément à l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir à titre de maire de vous informer sur la situation financière de notre municipalité.

Ce rapport traite principalement des derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, en plus d'analyser la situation financière pour l'exercice en cours. Il sera de plus question des orientations générales du prochain budget.

Dans un premier temps, le rapport du vérificateur indique qu'au 31 décembre 2005, la municipalité avait un surplus accumulé de 141 887 \$.

Toujours en date du 31 décembre 2005, le rapport financier indique un fonds de roulement avec un capital non engagé de 29 957 \$ sur un fonds total de 63 000 \$.

Au chapitre des revenus et dépenses, l'état des activités financières indique pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 des revenus de l'ordre de 1 051 802 \$ par rapport à des prévisions de 956 635 \$.

En ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement, elles totalisent 824 524 \$ par rapport à des prévisions de 789 034 \$.

En tenant compte des autres activités financières (remboursement en capital et transfert à l'état des activités d'investissement) et des affectations, l'exercice financier 2005 se solde par un surplus de 32 993 et ce pour un budget de 956 635 \$.

Pour ce qui est de la dette à long terme, elle était de 1 594 300 \$ au 31 décembre 2005, comparativement à 1 749 859 \$ au 31 décembre 2004. Cette dette est répartie de la façon suivante : 1 402 300 \$ pour le projet d'assainissement des eaux, 171 300 \$ pour le camion à neige 2004 et finalement 20 700 \$ pour les frais de refinancement du règlement d'emprunt # 274. Les deux premiers emprunts seront complètement remboursés en 2019, soit pour les égouts et le camion à neige et le troisième sera remboursé fin 2009.

Au sujet du présent exercice financier, selon les indications préliminaires, la municipalité devrait respecter ses prévisions budgétaires à moins de dépenses extraordinaires d'ici la fin de l'année 2006.

Acquisitions 2006

- Conteneur remise pour libérer l'Oasis pour une meilleure utilisation du local.

Travaux effectués 2006 :

- Correction sur les rangs 7 Est gravier et fossés
- Correction sur les rues du secteur Mont-Comi gravier et fossés
- Installation d'une bosse de ralentissement sur la rue Sainfoin
- Rénovation du Vieux Collège pour accueillir deux services de garderie
- Réfection du plancher du sous-sol au Vieux Collège.
- Parc de la rue Ross par le Comité de développement local de Saint-Donat et le Comité des loisirs de Saint-Donat avec la participation du CLD de la Mitis, de la municipalité et de nombreux autres partenaires.
- Réaménagement des bureaux de la municipalité pour accueillir le nouveau responsable des travaux public, l'agente du CLD et l'inspecteur municipal.
- Déplacement de la salle du conseil à l'Oasis

COUP D'ŒIL SUR 2007

- Continuer le dossier sur le problème d'approvisionnement en eau potable dont la date limite a été repoussée en 2008.

Pour ce qui est du prochain budget, nous devons y travailler sous peu. Nous tenterons autant faire se peu d'équilibrer le prochain budget à partir d'une augmentation de la taxe foncière au prorata du coût de la vie seulement soit environ 3 %. Pour ce qui est des dépenses en général nous nous efforcerons d'en limiter l'augmentation dans la mesure du possible.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil ainsi que le personnel pour l'excellente collaboration offerte au cours de la dernière année.

MERCI !

Michel Côté, maire
2006-11-06

Rémunération et allocation des membres du conseil municipal (2006)

La rémunération annuelle du maire est établie à 5 916.00\$ incluant une allocation non imposable 1 972.08\$.

La rémunération de chacun des conseillers est établie à 1 976.88\$ incluant une allocation non imposable de 659.04\$.

La rémunération du maire à la MRC est établie à 1 291.20\$ incluant une allocation non- imposable de 430.44\$.
